



Hungarian Helsinki Committee

# guide pour établir une clinique juridique de droits des réfugiés

édition actualisée  
2019

**RECUEIL DE DROIT  
DES RÉFUGIÉS**

INSTRUMENTS, JURISPRUDENCE ET DOCUMENTS



Hungarian Helsinki Committee

## © Comité Helsinki Hongrois, 2019

Cette publication et les sections qu'elle contient peuvent être distribuées et reproduites sans autorisation formelle aux fins de recherche non-commerciale, d'étude privée et de diffusion d'information à condition que le contenu soit nommément attribué au détenteur des droits d'auteur.



## Financé par

Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

Les vues et opinions exprimées dans cette publication sont celles du Comité Helsinki Hongrois et ne reflètent pas nécessairement les vues et opinions du HCR.

## Experts contributeurs

Ekaterina Kiseleva - Professeure associée, Département du Droit International, Institut de Droit, Université russe de l'Amitié des Peuples, Russie

José Pablo Vega - Coordinateur, Red de Apoyo Legal para Refugiados de las Américas (RALRA), Costa Rica

Laura Sartoretto - Expert-conseil, École Fédérale de la Magistrature (ESMAFE), Brésil

## Coordination et mise en page

Paula Vega, Comité Helsinki Hongrois

## Illustrations

András Baranyai



## RÉSUMÉ

Ce document vise à fournir un soutien et des idées pratiques aux universités, enseignants, avocats, ONG, étudiants et toute personne intéressée par la création d'une clinique juridique de droit des réfugiés, dans le monde entier. Ce document a été publié par le Comité Helsinki Hongrois, qui est une organisation importante de droits de l'Homme et d'assistance aux réfugiés ayant plusieurs années d'expérience dans la gestion d'un réseau de soutien international aux cliniques juridiques de droit des réfugiés en Europe centrale et en Europe de l'est ([www.helsinki.hu](http://www.helsinki.hu)).

La publication de ce document a été soutenue par le Centre mondial d'apprentissage et du développement du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

L'édition actualisée de ce guide a été réalisée avec la collaboration des experts du réseau académique du Refugee Law Reader, Ekaterina Kiseleva, José Pablo Vega Herrero et Laura Sartoretto.

# CLINIQUE JURIDIQUE DE DROITS DES RÉFUGIÉS

Une clinique juridique de droit des réfugiés est une organisation bénévole gérée par des étudiants en droit qui fournissent gratuitement des conseils juridiques aux demandeurs d'asile et aux réfugiés. La clinique opère sous la surveillance de professeurs d'université et avocats spécialisés dans ce domaine.

**La clinique juridique de droit des réfugiés a les objectifs principaux suivants :**

- 1) Permettre aux étudiants d'acquérir des connaissances pratiques et de l'expérience dans le domaine du droit des réfugiés, dans les domaines liés aux droits de l'Homme, d'élargir en même temps leurs connaissances académiques et d'éduquer de nouvelles générations d'experts de l'asile.
- 2) Fournir une assistance juridique gratuite aux demandeurs d'asile qui ne pourraient autrement pas se permettre de payer des services juridiques.
- 3) Faire des enquêtes juridiques et multidisciplinaires dans le domaine de droits des réfugiés, qui pourraient encourager la prise de décisions des politiques publiques sur la migration.

Les cliniques juridiques de droit des réfugiés assurent un service de qualité et à la fois économique, de même qu'elles procurent des conseils aux bénéficiaires dans les meilleurs délais. Des cliniques juridiques existent dans le monde entier, surtout dans les pays anglophones, en Europe de l'est et en Europe centrale.

Également, en Amérique Latine le nombre de cliniques juridiques s'est multiplié, du fait de l'augmentation sans précédent de demandeurs d'asile dans la région. C'est ainsi que, les cliniques juridiques sont devenues des acteurs principaux de l'assistance aux réfugiés et aux demandeurs d'asile, au travers des programmes d'assistance juridique gratuites.



# ASSISTANCE VOLONTAIRE PAR DES ÉTUDIANTS

**Dans le cadre de la clinique juridique les étudiants fournissent de l'assistance juridique gratuite aux demandeurs d'asile en effectuant les tâches suivantes :**

S'entretenir avec les demandeurs d'asile, et recueillir de l'information juridique et information sur les pays d'origine.

S'assurer que le bénéficiaire connaisse et comprenne ses droits en tant que demandeur de protection internationale.

S'assurer que le bénéficiaire connaisse la procédure d'asile et qu'il soit tenu informé des évolutions de son dossier tout au long de la procédure.

Travailler en partenariat avec d'autres organisations d'assistance concernant l'intégration locale, services psychosociales, assistance psychologique et psychiatrique, services de santé, services éducatifs, et recherche d'emploi.

Préparation des dossiers et présence aux audiences avec l'avocat représentant, assistance aux audiences judiciaires, à condition que la loi nationale permette l'assistance judiciaire par un étudiant devant un tribunal.

Faciliter l'interaction entre les organismes publics et privés, les réfugiés et les demandeurs d'asile.



# **AVANTAGES POUR LES ÉTUDIANTS & LES UNIVERSITÉS**

**La participation à une clinique juridique de droit des réfugiés offre aux étudiants en droit la possibilité de :**

- a)** Acquérir des compétences juridiques pratiques et de l'expérience au cours de leurs années universitaires (augmentant ainsi leurs chances sur le marché du travail après leur diplôme).
- b)** Comprendre les principes éthiques du travail juridique et la responsabilité dans l'exercice de cette profession.
- c)** Développer des compétences en communication, ainsi que des compétences linguistiques et interculturelles.
- d)** Développer des compétences relationnelles.
- e)** Développer des compétences d'argumentation et de plaidoyer, de la logique et des capacités pour constituer un dossier.
- f)** Améliorer la gestion des tâches et du stress.
- g)** Effectuer des stages (transféré comme crédits académiques et/ou comme heures de travail stagiaire).
- h)** Travailler en équipes multidisciplinaires (par exemple psychologie, anthropologie, linguistique, sociologie, études de genre).
- i)** Soutenir intégralement les personnes réfugiées (au niveau légal et psychosocial), afin d'élargir la compréhension de l'assistance.
- j)** Interagir avec des acteurs gouvernementaux, organisations internationales et non gouvernementales, et la société civile.
- k)** Apprendre à ne pas voir le droit uniquement comme un outil pour gagner sa vie mais aussi comme instrument de la justice sociale.

## **AVANTAGES POUR L'UNIVERSITÉ**

- Rend l'université plus attrayante pour les étudiants et les donateurs potentiels.
- Démontre l'utilité pratique des matières enseignées dans le cursus universitaire.
- Améliore la coopération entre l'université et d'autres acteurs tels que les ONG, les cabinets d'avocats, le HCR, les experts universitaires externes et les autres universités.
- Améliore la réputation internationale de l'université, en donnant par exemple accès à des concours de plaidoirie et à d'autres initiatives et en démontrant un engagement envers les causes humanitaires.

# **AVANTAGES DE LA FORMATION JURIDIQUE CLINIQUE POUR LES AVOCATS & LES ONG**

Dans le monde, les organisations non gouvernementales et les avocats aidant les réfugiés sont souvent confrontés à des difficultés telles que des capacités limitées et l'instabilité du financement. Les cliniques juridiques de droit des réfugiés peuvent en effet aider à relever ces défis en fournissant un soutien professionnel gratuit dans un large éventail d'activités lié au conseil et à la représentation juridique.

Les ONG, les avocats et autres peuvent également profiter des cliniques juridiques car les cliniques peuvent leur fournir jeunes avocats bien formés, ayant déjà de l'expérience (après le diplôme) et peuvent commencer à travailler dans le domaine sans (ou avec très peu de) formation sur le terrain.

En plus, les cliniques juridiques offrent la possibilité de participer à la réalisation de projets de recherche, que peuvent être utilisés comme base complémentaire pour les cas de représentation légale, ainsi que pour la formulation des politiques publiques.

## **UNE CLINIQUE JURIDIQUE DE DROIT DES RÉFUGIÉS DOIT-ELLE TRAVAILLER UNIQUEMENT AVEC LES DEMANDEURS D'ASILE ?**

**Pas nécessairement. Selon les besoins et le contexte national/local les cliniques juridiques peuvent aussi :**

- a)** Donner de l'aide à d'autres étrangers ayant besoin de protection internationale tels que les apatrides, les victimes de trafic, les migrants en rétention, etc.
- b)** Être impliquées dans des procédures connexes telles que le regroupement familial, la naturalisation, l'enregistrement des naissances, etc.
- c)** Interagir avec des acteurs sociaux, consacrés aux questions d'asile et migration.
- d)** Être intégrées dans les cliniques juridiques ayant un champ d'activités plus large, par exemple les droits humains, la non-discrimination, les droits des minorités, etc.

# **ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES**

**Selon les particularités et besoins d'une clinique juridique, les activités suivantes de développement professionnel peuvent être utiles, en plus des activités principales et du matériel didactique :**

**a) Pratique judiciaire**

Participation à des litiges stratégiques au niveau national, (par exemple, l'impact individuel et collectif, la contribution comme l'*amicus curiae*); au niveau international, (par exemple, au sein de l'UE, l'OEA et les Nations Unies); et aussi à des stratégies pro bono pour la résolution des conflits (la médiation).

**b) Formation non-juridique**

Entraînement à la pratique orale, recherches empiriques, communication en ligne, utilisation des technologies et des réseaux sociaux, communication multilingue et interculturelle, écriture académique et autres sujets non-juridiques relatif à l'asile.

**c) Formation dans des domaines liés au droit**

Workshops (ateliers) sur le droit civil et social, qui peuvent être liés à la protection des réfugiés ou à l'intégration, par exemple, la réunification familiale, la naturalisation ou la non-discrimination.

**d) Apprentissage de la pratique des autres organisations**

Apprentissage des services d'assistance humanitaire et psychosociale, intégration locale des réfugiés dans le pays d'accueil et échange de bonnes pratiques avec des autres organisations.

**e) Plaidoyer législatif**

Analyse des projets de loi pour encourager des réformes politiques favorables.

**f) Monitoring**

Suivi des politiques publiques d'État et judiciaires au niveau local et national.

**g) Bases de données**

Création et renforcement des bases de données ou des observatoires, par exemple, dans le cadre de la jurisprudence, ou pour avoir des renseignements sur le pays.

**h) Concours et simulations**

Simulations et participation aux concours et aux débats fictifs au niveau local et international.

**i) Sensibilisation**

Usage du cinéma, de la photographie, de la musique, de la danse, et autres formes artistiques pour encourager les droits des réfugiés, et en plus, la production du matériel d'information par le public et les médias.

# LA MÉTHODE CLINIQUE

La caractéristique essentielle de l'éducation clinique juridique est qu'elle permet aux étudiants de vivre personnellement le processus de prestation de l'aide juridique. Les cliniques juridiques améliorent les compétences créatives des étudiants. Au lieu d'exécuter tout simplement les instructions ou d'observer un avocat comme dans le cas d'un stage traditionnel, les cliniques juridiques permettent aux étudiants de développer leur propre style d'argumentation.

Il faut souligner que, bien que l'apprentissage des étudiants soit important, il est essentiel que la priorité soit d'offrir assistance aux bénéficiaires, et que la formation des volontaires soit l'instrument de l'assistance elle-même.

Le travail des volontaires ne se limite pas à la simple exécution d'instructions, ou à l'observation des activités d'un professionnel, comme dans le cas d'un stage traditionnel. Les cliniques juridiques permettent que les étudiants développent leur style d'argumentation. Les cliniques juridiques peuvent fonctionner selon deux méthodes décrites ci-après.

## MÉTHODE INTERNE

La clinique juridique est hébergée par une université où les étudiants recevront des crédits universitaires pour leur participation. La méthode interne exige un engagement et une implication plus profonde des universités et des professeurs afin d'assurer que les réfugiés et les demandeurs d'asile soient informés de la possibilité de recevoir des conseils juridiques de la clinique juridique (publicité dans les centres d'accueil, obtention de l'accord des autorités responsables, etc.).

L'université doit fournir une assistance matérielle (salles, heures de visite, ordinateurs et autre équipement, etc.), ainsi que humaine (tuteurs pour les étudiants).

Compte tenu de l'offre éducative dans les universités, la méthode interne est idéale pour fournir une assistance intégrale aux demandeurs d'asile, qui peut également être complétée avec du soutien psychosocial, des outils pour l'intégration locale et la mise en œuvre des campagnes.



# MÉTHODE EXTERNE

La clinique juridique est hébergée par une ONG locale, elle a donc un lien moins étroit avec l'université. Toutefois, les avocats jouent un rôle plus important dans le cadre de cette méthode. Ce modèle peut combiner les cours théoriques fournis par l'université et la partie pratique par l'ONG et/ou par les avocats exerçant.

Le modèle externe transfère la responsabilité de l'organisation pratique et des conseils juridiques aux ONG, tout en profitant de leurs mécanismes déjà établis.

Méthode interne	Méthode externe
à l'université	au sein d'une ONG ou un cabinet juridique pro-bono
un lien plus étroit avec l'université	un lien moins étroit avec l'université
donner des crédits aux étudiants volontaires / activité extracurriculaire	possibilité de donner des crédits, ou comme une activité extracurriculaire

## INFRASTRUCTURE APPROPRIÉE POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA CLINIQUE

L'infrastructure de la clinique doit s'adapter aux besoins de la population vulnérable concernée. Dans ce sens, il faut mobiliser des outils technologiques nécessaires pour le bon fonctionnement de la clinique.

De plus, la clinique doit compter sur des espaces appropriés pour interviewer les bénéficiaires, afin de leur assurer la confidentialité.



# ÉTABLISSEMENT ET GESTION D'UNE CLINIQUE JURIDIQUE DE DROITS DES RÉFUGIÉS

## 1ère étape : Méthode

Lorsqu'on décide de la meilleure méthode à adopter pour la clinique (interne ou externe) il convient de répondre aux questions ci-dessous. Ces questions vont vous aider à décider quelle option est la plus appropriée pour un contexte donné, et montreront les étapes cruciales de la phase préparatoire.

Université	ONG
Le personnel pour superviser et faire fonctionner une clinique juridique est-il suffisant ?	Quels sont les avantages de la création d'une clinique juridique pour notre ONG ?
Y a-t-il des professeurs dans notre université ayant de l'expérience dans le domaine du droit d'asile, du droit des migrants et de l'aide juridique ?	A-t-on le personnel nécessaire pour superviser et faire fonctionner une clinique juridique ?
Existe-t-il une bonne coopération avec les praticiens du droit et/ou les ONG qui pourraient surveiller la prestation de l'aide juridique ?	Combien d'étudiants pourrait-on intégrer dans cette activité ?
Possède-t-on les locaux et l'équipement matériel nécessaire (ordinateurs, fax, etc.) pour fournir des conseils juridiques appropriés ?	Possède-t-on les locaux et l'équipement matériel nécessaire (ordinateurs, fax, etc.) pour fournir des conseils juridiques appropriés ?
Les financements sont-ils suffisant ?	Préférerait-on et serait-il possible de superviser les étudiants dans les locaux de l'université ?
Existe-t-il des subventions supplémentaires ?	Combien de temps peut-on consacrer à cette activité ?
Peut-on donner des crédits universitaires aux étudiants participant à la clinique juridique ?	Comment va-t-on organiser les heures de travail des praticiens du droit qui surveillent les étudiants ?

## **2ème étape : Programme d'études universitaires**

Selon la méthode choisie, la place de la clinique juridique doit être définie au sein du programme d'études. Il convient donc de répondre aux questions suivantes :

Quel cours doit être accompagné par l'éducation clinique ? Quelles devraient être les exigences académiques pour les étudiants participant (par exemple : niveau minimal, achèvement d'un certain cours, etc.) ? Combien de crédits universitaires devront recevoir les étudiants participant ?

## **3ème étape : Mission**

La clinique juridique de droit des réfugiés doit avoir une vision claire de sa mission et de ses priorités. Nous devons parvenir à un consensus concernant les principaux buts et objectifs. C'est la feuille de route qui doit guider toutes les décisions et activités de la clinique. L'élaboration et la définition de la mission devraient de préférence être rédigées en consultation avec des experts avant son adoption.

## **4ème étape : Accord entre les institutions compétentes**

Une fois que les institutions compétentes (université, ONG et éventuellement d'autres comme le HCR, cabinets d'avocats, etc.) décident d'établir une clinique juridique et de coopérer pour cet objectif, un accord écrit comprenant une description claire des rôles et responsabilités doit être rédigé et signé par toutes les parties.

En cas d'adoption du modèle interne, l'université peut décider d'établir la clinique juridique en tant qu'entité juridique distincte (« ONG au sein de l'université »). Dans ce cas, il est important de vérifier soigneusement que l'institution réponde aux exigences légales nécessaires.

Si les étudiants fournissent de l'assistance juridique aux centres de réception et/ou de rétention, dans la plupart des cas un accord de coopération avec l'institution en question sera nécessaire. Les cliniques juridiques de droit des réfugiés peuvent aussi profiter des liens de coopération informels avec les différentes ONG et experts (comme des organisations fournissant des soins psychosociaux et médicaux, de la formation interculturelle, etc.).

## **5ème étape : Code de conduite et manuel opérationnel**

Posséder un code de conduite et un manuel opérationnel est essentiel pour tout type de clinique juridique. Ces documents fournissent des conseils concernant les questions importantes notamment les objectifs de la clinique, la portée de ses activités, son mandat, les critères d'admissibilité à l'aide juridique gratuite, le code d'éthique pour les étudiants qui fournissent de l'aide juridique et pour leurs tuteurs, la protection des données et les questions de confidentialité, la division du travail, le fonctionnement en cas de plainte, les méthodes de rapports, etc.

Il est indispensable de créer un fonctionnement qui garantit que les bénéficiaires des conseils juridiques comprennent ce qu'est une clinique juridique et donnent explicitement leur consentement au fait que leur situation serve à des fins universitaires.

## **6ème étape : Sélection des volontaires et responsabilité**

Avant de commencer l'assistance juridique il est important que les étudiants participant comprennent que la clinique juridique peut être tenue responsable pour tout conseil fourni à ses bénéficiaires. Pour cette raison il est nécessaire que l'université (méthode interne) trouve une assurance spécialisée destinée aux institutions fournissant de l'aide juridique. Une autre possibilité peut être que la responsabilité soit couverte par l'assurance professionnelle de l'avocat tuteur.

En outre, avant d'initier des activités d'assistance juridique, il est important de comprendre et d'expliquer aux étudiants que la clinique juridique des réfugiés est la seule responsable de tous les conseils donnés aux bénéficiaires. C'est pourquoi il faut que l'université (méthode interne) finance l'assurance pour des institutions qui fournissent l'assistance légale. Une autre possibilité est d'avoir une assurance pour l'avocat superviseur dont la licence puisse couvrir tous types de dommages.

Dans certains systèmes juridiques, seuls les avocats diplômés sous licence sont autorisés à fournir des conseils et des services juridiques. Dans ce cas il est important de noter que la responsabilité de la qualité de l'assistance juridique fournie par la clinique juridique revient à l'avocat tuteur.



## **7ème étape : Budget**

Les cliniques juridiques de droit des réfugiés représentent une alternative peu onéreuse en procurant une aide juridique gratuite aux demandeurs d'asile et une expérience pratique aux étudiants en droit. Par conséquent, établir une clinique juridique n'exigera pas de financement significatif, il y aura quand même des coûts à couvrir. Les coûts initiaux peuvent inclure :

- Frais liés à la création d'une entité juridique ;
- Coûts d'équipement matériel (ordinateurs, téléphones, photocopieurs, etc.) ;
- Meubles ;
- Brochures d'information, etc.

**Les coûts réguliers (mensuels, hebdomadaires) peuvent inclure :**

- Location de bureau et d'entretien ;
- Coûts des communications et d'internet ;
- Fournitures de bureau, papier ;
- Frais de traduction et interprétation ;
- Frais de déplacement, etc.

Si le financement n'est toujours pas suffisant des organisations caritatives, fondations, organisations internationales, cabinets d'avocats internationaux et des donateurs privés doivent être identifiés et contacté pour un soutien financier, le tout en fonction du contexte local.

## **RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES**

### **Site Internet, blog et les réseaux sociaux**

La création d'un site Internet, ainsi que la gestion des blogs et réseaux sociaux peuvent s'effectuer sans aucun frais. Aujourd'hui, l'usage de tous ces outils peut être fondamental pour diffuser des informations en ce qui concerne les efforts et les initiatives d'une organisation, pas seulement au niveau local, mais aussi au niveau régional et international. En outre, il peut être déterminant au moment de demander des subventions pour démontrer la performance d'un projet aux donneurs potentiels.



# **LES TYPES DE CLINIQUES JURIDIQUES (MÉTHODE INTERNE)**

En plus des méthodes interne et externe pour établir une clinique juridique des réfugiés, il faut considérer la vocation de la clinique, tant pour les bénéficiaires, que pour le personnel et les étudiants. Dans ce sens, la clinique peut être orientée vers des fins éducatives, des fins de justice sociale, ou une combinaison des deux.

## **Clinique juridique orientée vers l'éducation**

La clinique juridique à des fins éducatives donne la priorité à l'enseignement et à la formation des étudiants et volontaires. De ce fait, les cas (qu'ils soient ou non litigieux) sont sélectionnés selon leur (possible) apport éducatif. Par conséquent, certains cas peuvent être laissés de côté bien qu'ils aient besoin d'assistance juridique.

Également, il faut considérer que la période de volontariat des étudiants est limitée (de manière générale, un ou deux semestres), ce qui peut mettre en danger le suivi des cas sous la responsabilité des étudiants. Dans ce contexte, au lieu que le volontariat rapporte des crédits de cours, il est possible qu'il soit une activité extracurriculaire. Ainsi, la clinique peut prévenir que les étudiants et volontaires travaillent seulement pour obtenir des crédits de cours, et aussi, assurer la disponibilité de volontaires en dehors de la période académique.

Il convient de souligner que la priorité de la clinique juridique doit être d'offrir de l'assistance efficace aux bénéficiaires. Bien que la formation des étudiants est fondamentale pour leur performance professionnelle future, et que leur travail est indispensable pour le fonctionnement de la clinique, cela ne doit être l'objectif primordial. Dans ce contexte, même si la clinique juridique est un espace d'apprentissage, celui ci ne doit pas nuire au cas du réfugié. L'étudiant doit être assisté immédiatement quand il y a une erreur ou qu'il doute à propos du cas.

## **Clinique juridique orientée vers la justice sociale**

La clinique juridique orientée vers la justice sociale donne la priorité à l'assistance des bénéficiaires. Dans ce sens, les cas ne sont pas utilisés comme outil pédagogique, et ils ne sont pas sélectionnés sur la base de leur potentiel pédagogique. Un des avantages de cette approche est la possibilité d'offrir d'autres services, y compris des activités simples comme remplir des formulaires, ou appeler le bureau de migration ou une autre entité du gouvernement.

# **MOTIVATION DES EMPLOYÉS & DES VOLONTAIRES**

Les cliniques juridiques de droit des réfugiés ne peuvent pas fonctionner sans motivation et enthousiasme sur le long terme. Être intégré dans l'éducation d'une clinique juridique est une expérience intéressante et précieuse pour les avocats et pour les étudiants mais au quotidien et sous une pression importante la motivation initiale peut diminuer et même disparaître. Les étudiants (en particulier à cause de leur jeune âge) sont exposés aux risques d'épuisement professionnel et de « traumatisme vicariant » (c'est-à-dire être affecté négativement par le traumatisme des personnes avec lesquelles ils travaillent). Voici quelques conseils pour prévenir ces phénomènes négatifs :

- a)** L'évaluation continue et feedback par le gérant/superviseur de la clinique (avocat et/ou professeur d'université) ;
- b)** La formation initiale concernant la prévention d'épuisement professionnel, les traumatismes et le trouble de stress post-traumatique, ainsi que la façon d'aider efficacement les personnes dans le besoin ;
- c)** Des séances régulières de discussion autour de cas difficiles, favoriser un climat de travail communautaire et de soutien mutuel ;
- d)** La supervision psychologique régulière pour les étudiants participant (séances de groupe avec un superviseur/psychologue professionnel) ;
- e)** L'encadrement psychologique régulier des étudiants (sessions de groupe avec des psychologues) ;
- f)** La participation active des étudiants plus expérimentés, ou des anciens étudiants aux activités de la clinique juridique ;
- g)** L'échange des expériences avec d'autres cliniques juridiques ;
- h)** La participation à des initiatives internationales et des concours de plaidoirie, etc.

## **LES ÉTUDIANTS DEVRAIENT-ILS ÊTRE RÉMUNÉRÉS POUR LEURS ACTIVITÉS DE CONSEIL JURIDIQUE ?**

En principe cela ne fait pas partie de la méthode clinique, où la motivation provient généralement de la possibilité d'obtenir de l'expérience professionnelle et d'aider les personnes dans le besoin. Néanmoins, dépendant largement du contexte local, « des frais de motivation » occasionnels ou des récompenses pour les étudiants les plus actifs peuvent être considérés comme utiles dans le cas où le financement le permet. Néanmoins, il est nécessaire de tenir compte que dans certains pays la législation établit que les stages doivent être rémunérés, donc que la clinique doive se conformer aux lois locales.

# UTILISATION DU MANUEL DU REFUGEE LAW READER

Le Refugee Law Reader ([www.refugeelawreader.org](http://www.refugeelawreader.org)) est le premier programme en ligne complet consacré à l'étude du droit international des réfugiés. Il offre aux étudiants, professeurs et juristes un accès direct aux instruments et documents juridiques, à la jurisprudence, et à la doctrine en la matière. Le contenu du Refugee Law Reader est organisé de manière à ce qu'il soit flexible et facilement adaptable à des besoins variés, aux différents publics, ainsi qu'à la durée des cours. L'existence des sections régionales donne la possibilité de se concentrer sur une zone en fonction de la situation géographique du cours ou de ses utilisateurs.

Le Refugee Law Reader est disponible en quatre langues : anglais, français, espagnol et russe.

Le Reader peut fournir un support précieux à ceux qui souhaitent établir un cours de droit des réfugiés ou encore améliorer un cours déjà existant. Pour les cliniques juridiques de droit des réfugiés, il peut servir de matériel clé lors de cas individuels, assurant un accès facile et gratuit à tous les types de documents («droit souple», jurisprudence, littérature académique, etc.) auxquels on peut se référer lors de l'assistance à un demandeur d'asile.

